

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 27 janvier 2025.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Azélie BOUGON Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Christian HOMMAND, Estèphe QUILLET, Isabelle INGLIN, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Absents excusés : Xavier LEMETAIS donne pouvoir à Guillaume VOELTZEL

Benoit MORELLET donne pouvoir à Isabelle INGLIN

Secrétaire de séance : Catherine TRAINA

Membres en exercice : 11

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024,**

Le procès-verbal du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2. Délibération sur la création d'un atelier de poules pondeuses « plein air » sur la commune de Villers en Vexin**

Monsieur le Maire expose que la SCEA CULTURES BERNARD a déposé un dossier d'enregistrement auprès de la Préfecture, pour la création d'un atelier de poules pondeuses "plein air" de 40000 emplacements sur la commune de Villers-en-Vexin. Le lien du dossier de consultation du public a été envoyé à l'ensemble du conseil par mail pour lecture et information.

La commune de Gamaches en Vexin étant comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal son avis.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un atelier de poules pondeuses « plein air » sur la commune de Villers en Vexin.*

### **3. Délibération sur les tarifs de location de la salle des associations en période d'hiver**

En 2021, le conseil a décidé à l'unanimité de relever les tarifs de location de la salle des associations à hauteur de 120€ pour les Gamachois et de 300€ pour les personnes extérieures à la commune.

Il s'avère qu'en période hivernale et avec la hausse des énergies, il n'a pas été pris en compte le coût du chauffage.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer un nouveau tarif de location pour la période allant du 21 octobre au 20 mars inclus avec une hausse de 40€ par location soit : 160€ pour les gamachois et 340€ pour les extérieurs.

Il est demandé de faire un relevé du compteur électrique avant et après les locations.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de location de la salle des associations pour la période du 21 octobre au 20 mars inclus pour un montant de 160€ pour les gamachois et de 340€ pour les extérieurs.*

### **4. Point sur l'avancée des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux en expliquant que les diagnostics plomb, amiante ont été effectués les lundi 20 et mardi 21 janvier.

Le cabinet Ciclop accompagné de l'architecte du cabinet MVT et son équipe sont venus mardi 21 janvier pour le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre. Le compte-rendu de la réunion a été envoyé par mail à l'ensemble du conseil pour information et prise en compte des dates des prochaines échéances.

Un dossier de subvention au titre de la DETR concernant la réhabilitation du préau (phase 1) a été déposé, la commission se prononcera en mars. Un dossier de subvention au titre du Fond Vert est en cours pour la rénovation énergétique de la maison jaune.

## **5. Questions diverses**

-Les dates des prochains conseils municipaux :

\* mercredi 26 mars 2025 avec le vote du budget à 19h,

\* mardi 17 juin 2025 à 20h30,

-Dates des commissions finances :

\*lundi 10 mars 2025 à 10h,

\*mercredi 12 mars 2025 à 19h,

Madame Tarpent, conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie, viendra le lundi 17 mars à 9h30 pour finaliser le budget 2025.

-La commune attend une offre d'entreprise pour le balayage des rues, la société TV NET, de Magny en Vexin, ne venant plus dans le secteur.

-Monsieur le Maire revient vers le conseil concernant la plantation de paulovnia (environ 120 arbres). Un contrat d'échange en jouissance sera établi entre la commune et le propriétaire de la parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.